

Suite de l'allocution inaugurale de M. Patrick GOHET

Mr SAVY

Je remercie Mr. Patrick GOHET de son exposé remarquable. Je me permets de reprendre deux ou trois idées qui me paraissent importantes. C'est d'abord le rappel très clair des principes de la Loi du 11 Février 2005 qui concerne tous les handicaps. Je le remercie également d'avoir évoqué le problème de l'accompagnement sexuel et affectif des personnes handicapées, qui est un sujet de notre discussion aujourd'hui et puis enfin, j'ai bien noté qu'il a beaucoup parlé de la revendication à l'autonomie qui est une donnée nouvelle n'existant pas il y a vingt ans. Mr GOHET a noté également combien il était important d'avoir le respect de la personne handicapée ; c'est une notion qu'on oublie parfois....

Réponses de Mr. GOHET à des questions de congressistes :

- quelles différences faites-vous entre solidarité et charité ?

Réponse de M. Patrick GOHET :

La solidarité, c'est la version laïque de la charité ! Je suis convaincu que la solidarité est indispensable à la vie de notre société. Pourquoi l'est-elle à mon avis ? Dans une société de liberté, chacun dispose de la faculté d'entreprendre, de se réaliser etc... Une obligation doit peser sur celui qui réussit par rapport à celui qui ne réussit pas : c'est la solidarité. Je voudrais que dans le regard que l'on porte sur cette notion, dans le sens qu'on lui donne, nous soyons plus républicains encore qu'on ne l'est. Il

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

faut que nous ayons la volonté que toutes les actions de solidarité que l'on mène auprès des autres aient pour finalité de les rétablir à l'égal de nous. Or, si je fais le bilan des politiques qui ont été conduites en la matière, sous quelques couleurs politiques que ce soit et, si je prends l'exemple du RMI, nous n'y sommes pas parvenus parce que nous n'avons pas eu la volonté d'y parvenir, nous ne nous en sommes pas donné les moyens. Donc, si la solidarité se nourrit par un regard, inspiré de la troisième valeur de la République, sur l'autre, je pense que l'on y réussira mieux. On ne peut pas accepter qu'il y ait des citoyens qui dépendent de la seule aide des autres, il faut que l'on ait la volonté de les rétablir dans un statut d'égaux. C'est la demande fondamentale des personnes handicapées. Elles ont besoin de cette solidarité. Si je m'inspire de mon expérience personnelle, qu'ont fait les parents d'enfants handicapés mentaux de mon pays ? Ils ont pris leurs enfants par la main, ils sont allés dans la rue, ils ont dit : «mais oui ils existent !. Et si l'on veut que leur dignité soit reconnue, respectée, nourrie, etc... il faut nous donner un coup de main, parce qu'on assume notre responsabilité de parents d'enfants handicapés mais on a besoin de l'aide de la société». Mais en même temps, l'aspiration de ces parents, c'est que au-delà de cette aide, il y ait ce regard dont je parlais, ce regard fait de considération comme quoi la personne trisomique, la personne autiste, etc... nonobstant ses difficultés et la façon dont ses difficultés s'expriment, s'extériorisent, sont donc des personnes à part entière. C'est une question de valeur reconnue à l'autre : le socle, c'est la solidarité et fort de cet appui, il faut au-delà rétablir les gens dans leur pleine humanité.

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

- Intervention d'un congressiste :

Je pense que dans l'optique de cette vision d'humanité laïque, la notion de dignité connote peut-être trop une notion morale. A la place de la dignité, j'invoquerai plutôt l'humanité de l'homme, c'est-à-dire que celui qui, pour être totalement humain, se défend contre tous les puissances qui l'habitent et qui peuvent être considérés comme étant des pulsions. Comme tout être humain, je pense qu'à ce moment-là, il n'est pas indigne pour lui de respecter toutes les difficultés qu'il a à dominer, tempérer, ce qui, en lui est animal. Je pense que tout le monde n'est pas égal devant ce difficile combat entre ce qui l'habite, entre désirs pulsionnels en tant que désirs instinctuels et le fait d'accomplir actuellement ce désir qui l'habite. Quand vous évoquiez tout à l'heure l'accompagnement, c'est tout le sens de l'accompagnement de ces personnes qui sont devant la vie complètement démunies et qui ont plus de difficultés que d'autres pour pouvoir répondre à ces pulsions. Donc, je proposerais, toujours dans l'optique de l'humanisme laïque qui englobe effectivement l'éthique humaine, de remplacer la dignité par l'humanisme, l'humanité de l'homme.

Réponse de M. Patrick GOHET :

Vous avez fait rentrer mon propos de l'approche générale, dans la préoccupation propre du Colloque. En fait, ce que vous êtes en train de dire est une des conclusions auxquelles le colloque peut éventuellement parvenir. Et que je ne peux, dans un propos introductif, anticiper. Ceci étant, dans votre propos, il y a une chose que je retiens, c'est le lien que vous faites entre la notion de dignité et celle d'humanité. Je vais la retenir pour les fois prochaines où j'emploierai le mot «dignité». J'expliquerai les choses parce que c'est vraiment dans cet esprit là, la

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

pleine humanité de la personne handicapée. Ceci dit, qu'est-ce que ça veut dire ? C'est un mot très large, derrière lequel on peut mettre beaucoup de choses. Je ne parle pas d'humanisme, ce mot et celui d'humanité n'ont pas le même sens. Je reste sur le mot «humanité».

Mme LEFEVRE des Papillons Blancs à Orléans :

Je voudrais revenir sur les services d'accompagnement à la vie affective et sexuelle dont vous parliez, avec une question très concrète puisque nous sommes vraiment sur le terrain face à des gens qui nous sollicitent et nous questionnent de façon très concrète. Nous avons des difficultés, en tant que professionnels, des difficultés à savoir ce que nous pouvons autoriser à faire ou pas. Donc, je voulais vous demander dans quelle mesure l'Etat est-il prêt à autoriser la création de ces services d'accompagnement à la vie affective et sexuelle et, par rapport au groupe de réflexion dont vous parliez avec l'APF et Handicap international particulièrement. Qu'en est-il ressorti ?

Réponse de M. Patrick GOHET :

Il n'y a pas de décisions concrètes pour l'instant. C'est un sujet qui a été mis sur la table récemment, la première fois où cela a été rendu public, ce fut en Juin 2007 au travers d'un Colloque organisé à Strasbourg. Alors, le temps que ce Colloque ait lieu, que ses suites soient identifiées par la presse spécialisée des différents corps professionnels, il s'est passé à peu près six mois. Les quatre associations organisatrices m'ont saisi de manière informelle. Pour explorer le sujet, nous avons une réunion à peu près tous les trois mois. La première réunion a parlé de la manière

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

de porter le sujet sur la place publique parce qu'on imagine la somme de réactions diverses, les unes tout à fait attentives, les autres critiques caricaturales etc... La première des choses avant de rendre publique ce type de démarche, est de savoir quelle sémantique va être employée, quelle démarche on va employer ; pas de langue de bois : si du jour au lendemain la prestation de compensation pouvait servir au financement de service d'accompagnement à la sexualité, vous imaginez les réactions à l'Assemblée, au Sénat, dans la Presse etc... Non, pour l'instant il n'y a pas de mesures qui soient en gestation, il y a un travail préliminaire sur le fond.

Docteur ALIX :

Vous avez évoqué parmi les quatre moyens pour répondre aux aspirations fondamentales de l'homme, la participation et l'insertion. Nous évoluons, je crois de plus en plus, hélas, vers une société mosaïque composée de communautarismes ghettoïques par leurs origines, leur culture, leurs possibilités économiques et leur éducatibilité j'allais aussi dire. Si je vous entends bien, pourrait-on imaginer que le monde des personnes handicapées a la capacité à être catalyseur d'une citoyenneté retrouvable pleinement ?

Réponse de M. Patrick GOHET :

Oui, je pense que très souvent quand on apporte une réponse aux besoins des personnes handicapées, c'est exportable dans d'autres secteurs de la société. Je pense que le handicap exacerbe les problèmes que chacun rencontre et que chaque fois qu'on y trouve une réponse, la réponse devient générale pour l'ensemble de la société. Une multitude d'exemples peuvent se présenter mais vous avez évoqué la

« AFFECTIVITE, SEXUALITE, HANDICAP »

Organisé par l'APEI de Saint-Amand Montrond et en partenariat avec le GEFSS de Poitiers

question des communautés. Le handicap est une réalité un peu paradoxale on voit la tendance que les uns et les autres peuvent avoir par exemple à se réunir dans une association, autour d'un syndrome particulier. C'est d'ailleurs une tendance sur laquelle je ne porte pas de jugement de valeur parce que le handicap est par nature stigmatisant et en même temps, l'aspiration, la revendication sont pour une vie avec et parmi les autres. C'est la réalité ambivalente du handicap qui conduit à cela. Je suis frappé de constater que parmi mes interlocuteurs à la Délégation interministérielle, celles et ceux qui sont les plus méfiants par rapport à une évolution strictement communautariste, sont les personnes handicapées. Mais elles vivent une réalité paradoxale qui, à une certaine époque, nous a conduits à employer cette formule qui n'a pas de sens sur le plan sémantique, « la discrimination positive », c'est-à-dire au fond, mais pourquoi pas le comprendre, la reconnaissance de la singularité, une reconnaissance ayant pour objectif de pouvoir vivre avec et parmi les autres.